

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



DOSSIER DE CONSULTATION

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS
N° 093/19/CO

Location des logements d'estivage

- Lot 1 : RÉGION NORD
- Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA
- Lot 3 : RÉGION SUD
- Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA)

TABLE DES MATIERES

AVIS DE CONSULTATION	1
ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION	3
ARTICLE 03 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 04 : DESIGNATION DES PARTIES PRENANTES	3
ARTICLE 05 : CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 06 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS OU DE RENSEIGNEMENTS	4
ARTICLE 07 : MODIFICATIONS AU DOSSIER DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 08 : LANGUE DE L'OFFRE	4
ARTICLE 09 : JUSTIFICATION DES CAPACITÉS ET DES QUALITÉS DES CONCURRENTS.	4
ARTICLE 10 : MONNAIE DE L'OFFRE	6
ARTICLE 11 : PRESENTATION DES OFFRES DES CONCURRENTS	6
ARTICLE 12 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS	7
ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	7
ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAIS DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	7
ARTICLE 15 : MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES	8
ARTICLE 16 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 17 : AFFICHAGE DES RESULTATS DEFINITIFS DE LA CONSULTATION	9
ARTICLE 18 : ANNULATION DE LA CONSULTATION	9
ARTICLE 19 : JUSTIFICATION DES ELIMINATIONS	9
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT-Lot 1-	1
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT-Lot 2-	3
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT-Lot 3-	5
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT-Lot 4-	7
ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 1-	1
ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 2-	2
ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 3-	3
ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 4-	4
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	5
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	5
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	5
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	5
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	5
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	5
ARTICLE 06 : RESILIATION	6
ARTICLE 07 : DOMICILE DU PRESTATAIRE	6
ARTICLE 08 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS	6
ARTICLE 09 : CAS DE FORCE MAJEURE	6

ARTICLE 10 :	ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION _____	6
ARTICLE 11 :	NANTISSEMENT _____	6
ARTICLE 12 :	DROIT APPLICABLE _____	7
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES- LOT 1-		8
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	8
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	8
ARTICLE 03 :	DELAI D'EXECUTION DU MARCHE _____	8
ARTICLE 04 :	MODALITES DE PAIEMENT _____	8
ARTICLE 05 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	8
ARTICLE 06 :	DELAI DE GARANTIE _____	8
ARTICLE 07 :	RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION _____	9
ARTICLE 08 :	PENALITES DE RETARD _____	9
ARTICLE 09 :	MODE D'EXECUTION _____	9
ARTICLE 10 :	FICHES TECHNIQUES _____	9
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES- LOT 2-		16
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	16
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	16
ARTICLE 03 :	DELAI D'EXECUTION DU MARCHE _____	16
ARTICLE 04 :	MODALITES DE PAIEMENT _____	16
ARTICLE 05 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	16
ARTICLE 06 :	DELAI DE GARANTIE _____	16
ARTICLE 07 :	RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION _____	17
ARTICLE 08 :	PENALITES DE RETARD _____	17
ARTICLE 09 :	MODE D'EXECUTION _____	17
ARTICLE 10 :	FICHES TECHNIQUES _____	17
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES –LOT 3-		22
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	22
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	22
ARTICLE 03 :	DELAI D'EXECUTION DU MARCHE _____	22
ARTICLE 04 :	MODALITES DE PAIEMENT _____	22
ARTICLE 05 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	22
ARTICLE 06 :	DELAI DE GARANTIE _____	22
ARTICLE 07 :	RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION _____	23
ARTICLE 08 :	PENALITES DE RETARD _____	23
ARTICLE 09 :	MODE D'EXECUTION _____	23
ARTICLE 10 :	FICHES TECHNIQUES _____	23
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES -LOT 4-		29
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	29
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	29
ARTICLE 03 :	DELAI D'EXECUTION DU MARCHE _____	29

ARTICLE 04 :	MODALITES DE PAIEMENT _____	29
ARTICLE 05 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	29
ARTICLE 06 :	DELAI DE GARANTIE _____	29
ARTICLE 07 :	RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION _____	30
ARTICLE 08 :	PENALITES DE RETARD _____	30
ARTICLE 09 :	MODE D'EXECUTION _____	30
ARTICLE 10 :	FICHES TECHNIQUES _____	30

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

**AVIS DE CONSULTATION
OUVERTE AU RABAIS
N°093/19/CO**

Le **jeudi 13 juin 2019** à **10 heures**, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Financière située près du bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) à l'ouverture des plis relatifs à la consultation sur offres de prix concernant: **Location des logements d'estivage**

Lot 1 : RÉGION NORD

Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA

Lot 3 : RÉGION SUD

Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA)

Le dossier de la consultation peut être retiré **gratuitement** auprès de la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur). Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique **www.onda.ma**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TVA comprise de :

Lot 1 : 1 317 600,00 DHS.

Lot 2 : 261 600,00 DHS.

Lot 3 : 203 040,00 DHS.

Lot 4 : 204 000,00 DHS.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 8, 9, 10, 11 et 12 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- 1) Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) au plus tard le **jeudi 13 juin 2019** avant **9h30** ;
- 2) Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessous **ne sont pas admis**.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

REGLEMENT DE CONSULTATION

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS
N° 093/19/CO

Location des logements d'estivage

- Lot 1 : RÉGION NORD
- Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA
- Lot 3 : RÉGION SUD
- Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA)

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 01 :	OBJET DE LA CONSULTATION _____	3
ARTICLE 02 :	MODE DE PASSATION _____	3
ARTICLE 03 :	MAITRE D'OUVRAGE _____	3
ARTICLE 04 :	DESIGNATION DES PARTIES PRENANTES _____	3
ARTICLE 05 :	CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION _____	3
ARTICLE 06 :	DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS OU DE RENSEIGNEMENTS _____	4
ARTICLE 07 :	MODIFICATIONS AU DOSSIER DE LA CONSULTATION _____	4
ARTICLE 08 :	LANGUE DE L'OFFRE _____	4
ARTICLE 09 :	JUSTIFICATION DES CAPACITÉS ET DES QUALITÉS DES CONCURRENTS. _____	4
ARTICLE 10 :	MONNAIE DE L'OFFRE _____	6
ARTICLE 11 :	PRESENTATION DES OFFRES DES CONCURRENTS _____	6
ARTICLE 12 :	DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS _____	7
ARTICLE 13 :	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE _____	7
ARTICLE 14 :	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAIS DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION _____	7
ARTICLE 15 :	MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES _____	8
ARTICLE 16 :	EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS _____	8
ARTICLE 17 :	AFFICHAGE DES RESULTATS DEFINITIFS DE LA CONSULTATION _____	9
ARTICLE 18 :	ANNULATION DE LA CONSULTATION _____	9
ARTICLE 19 :	JUSTIFICATION DES ELIMINATIONS _____	9
ANNEXE I :	MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR _____	1
ANNEXE II :	MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT-Lot 1- _____	1
ANNEXE II :	MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT-Lot 2- _____	3
ANNEXE II :	MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT-Lot 3- _____	5
ANNEXE II :	MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT-Lot 4- _____	7
ANNEXE III :	MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 1- _____	1
ANNEXE III :	MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 2- _____	2
ANNEXE III :	MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 3- _____	3
ANNEXE III :	MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 4- _____	4

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent règlement concerne la consultation relative à : **Location des logements d'estivage**

Lot 1 : RÉGION NORD

Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA

Lot 3 : RÉGION SUD

Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA).

La consistance des prestations demandées figure dans la partie III « cahier des prescriptions spéciales ».

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent marché est passé dans les formes et selon les règles du droit commun tel que défini à l'article 4 paragraphe 7 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

ARTICLE 03 : MAITRE D'OUVRAGE

Le Maitre d'ouvrage est l'Office National des Aéroports (ONDA).

ARTICLE 04 : DESIGNATION DES PARTIES PRENANTES

Dans tout ce qui suit :

Les termes « Maitre d'ouvrage », « Acheteur », « Office » et « ONDA » désignent l'Office National des Aéroports ;

Les termes « Candidat », « concurrent » et « soumissionnaire » désignent toute personne physique ou morale répondant à la consultation ;

Les termes « contractant », « consultant », « société », « fournisseur » et « prestataire » désignent l'attributaire du contrat.

ARTICLE 05 : CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le dossier de la consultation comprend :

1. L'avis de la consultation ;
2. Le règlement de la consultation ;
3. Le cahier des prescriptions spéciales ;
4. Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
5. Le modèle d'acte d'engagement ;
6. Le modèle bordereau des prix détails estimatifs.

Les textes réglementaires suivants font également partie du dossier de la consultation :

- Le N° 2-01-2332 du 22 Rabii I 1423 (04 juin 2002) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés d'études et de maîtrises d'œuvres (CCAG EMO) exécutés pour le compte de l'Etat;
- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent contrat.

Le concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation. Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, au regard, des

exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

Bien que non jointes au dossier de la consultation, le concurrent est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au contrat objet de la présente consultation. Le concurrent ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

ARTICLE 06 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS OU DE RENSEIGNEMENTS

Tout concurrent peut demander à l'ONDA, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par **voie électronique** de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant la consultation ou les documents y afférents aux coordonnées suivantes :

<p style="text-align: center;">Département des Achats Office National des Aéroports Aéroport Mohammed V – Nouaceur E-mail : achats@onda.ma</p>
--

Cette demande n'est recevable que si elle parvient à l'ONDA au moins **3 jours** avant la date prévue pour la séance d'ouverture de plis.

ARTICLE 07 : MODIFICATIONS AU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Avant la date limite de remise des offres et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un concurrent, l'ONDA peut modifier par voie de rectificatifs le dossier de la consultation sans en changer l'objet.

La modification sera notifiée par écrit ou fax confirmé à tous les concurrents qui auront retiré les documents de la consultation et leur sera opposable.

Lorsque les modifications nécessitent le report de la date prévue pour la réunion de la commission d'ouverture des plis, ce report fera l'objet d'une publication et sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé aux concurrents ayant retiré le dossier de la consultation.

ARTICLE 08 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre échangés entre le concurrent et l'ONDA doivent être rédigés en **LANGUE FRANÇAISE**.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente (Les documents en arabe ne nécessitent pas de traduction en français), des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Seules les offres techniques peuvent être fournies en langue **ARABE ou ANGLAISE**. Toutefois, en cas de besoin la Commission des Appels d'Offres peut demander, au concurrent et aux frais de ce dernier, la traduction des documents constituant l'offre technique en langue française.

ARTICLE 09 : JUSTIFICATION DES CAPACITÉS ET DES QUALITÉS DES CONCURRENTS.

Pour établir la justification de ses qualités et capacités, chaque concurrent est tenu de présenter **un dossier administratif, de qualifications professionnelles** et **une offre financière**.

I- Le dossier administratif et qualifications professionnelles comprend :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint en annexe. Cette déclaration sur l'honneur doit indiquer les nom, prénom, qualité et domicile du concurrent, et s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés ;
- A2.** La ou les pièces justifiant **les pouvoirs** conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
- s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - o Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - o Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale (original ou copie certifiée conforme à l'original) ;
 - o L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant (original ou copie certifiée conforme à l'original).
- A3. En cas de groupement**, un exemplaire légalisé de la convention de la constitution du groupement doit être présenté. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement (Solidaire ou conjoint), le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.
- A4.** Le cahier des prescriptions spéciales paraphé à chaque page, signé à la dernière page par le concurrent ;

-
- Q1.** Une **note** indiquant **les moyens humains et techniques** du concurrent et mentionnant éventuellement,
- La date,
 - Le lieu,
 - La nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- Q2.** Fournir **les attestations de référence originales** ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment :
- La nature des prestations ;
 - Leur montant ;
 - Le nom et la qualité du signataire et son appréciation
 - L'année de réalisation (**Durant les cinq dernières années**).

II- L'offre financière comprend :

F1. L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du contrat conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle en annexe.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même contrat.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du contrat.

Le groupement conjoint doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du contrat et doit préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

Le groupement solidaire doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du contrat et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, étant précisé que cet acte d'engagement peut, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cas dudit contrat.

F2. Le bordereau des prix-détail estimatif, établis conformément aux modèles du dossier de la consultation, dûment signés et cachetés par le représentant habilité à engager le concurrent.

ARTICLE 10 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les offres financières doivent être exprimées, en Dirhams marocains (**MAD**). Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre peut être exprimée strictement dans la(es) monnaie(s) suivante(s) :

- **MAD** : Dirhams marocains
- **EUR** : Euros
- **USD** : Dollars américains

Les offres exprimées en monnaies étrangères (EUR/USD) seront, pour les besoins d'évaluation et de comparaison, converties en Dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur, du premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al-Maghrib.

NB : Un concurrent ne doit pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif. A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 11 : PRESENTATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

Il est demandé aux concurrents de présenter les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Aussi, il est demandé à chaque concurrent d'accompagner chaque dossier (administratif et technique, additif, offre technique et offre financière) d'un **état des pièces** qui le constitue.

L'offre du concurrent doit être présentée en un seul exemplaire sous **un pli fermé et cacheté** portant :

- Le nom, l'adresse, l'e-mail et le fax du concurrent ;
- L'objet et la référence de la consultation ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que **« le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission lors de la séance d'ouverture des plis »**.

Ce pli contient **2 enveloppes** :

1) Une première enveloppe contenant :

- a. Les pièces du **dossier administratif et de qualifications professionnelles**.

Cette enveloppe doit être **fermée** et porter de façon apparente :

- Le nom du concurrent ;
- L'objet et la référence de la consultation ;
- La mention **« dossier administratif et de qualifications professionnelles »**.

2) Une troisième enveloppe contenant l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente :

- Le nom du concurrent ;
- L'objet et la référence de la consultation ;
- La mention **« Offre financière »**.

NB : Lorsque la consultation est alloti :

- Le concurrent peut participer à un ou plusieurs lots ;
- Le concurrent doit présenter les offres techniques et financières **séparément** pour chaque lot.

A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 12 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, à la **Cellule Interface Achats au Département des Achats, situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'aéroport Mohammed V-Nouasseur) ;**
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixées par l'avis de la consultation pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le cautionnement provisoire n'est pas exigé dans le cadre de cette consultation.

ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAIS DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date d'ouverture des plis.

Si, dans ce délai, la commission de l'ouverture des plis estime n'être pas en mesure d'exercer son choix, l'ONDA peut proposer, par lettre recommandée avec accusé de réception ou fax confirmé la prolongation de ce délai. Seuls les soumissionnaires qui ont donné leur accord par lettre ou par fax adressés à l'ONDA restent engagés pendant ce nouveau délai.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis. Dans le cas où le délai de validité des offres est prorogé conformément au deuxième alinéa du présent article, le délai d'approbation est majoré d'autant de jours acceptés par l'attributaire du marché.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis de l'ONDA.

Lorsque l'ONDA décide de demander à l'attributaire de proroger la validité de son offre, il doit, avant l'expiration du délai visé à l'alinéa 3 du présent article, lui proposer par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée. L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixée par l'ONDA.

ARTICLE 15 : MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité et adressée à l'ONDA.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent, dans les conditions prévues dans le présent règlement, présenter de nouveaux plis.

ARTICLE 16 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

L'évaluation et la comparaison des offres des concurrents se feront comme suit :

Étape 1 : Ouverture des plis, **séance publique** ;

NB : La séance d'ouverture des plis des concurrents est publique. Elle se tient au lieu, au jour et à l'heure prévus par le dossier de consultation; si ce jour est **déclaré férié ou chômé**, la réunion se tient le jour ouvrable suivant à la même heure.

Étape 2 : Examen des dossiers administratif et qualifications professionnelles à **huis clos** ;

Dans cette étape, la commission s'assure de la conformité des pièces des dossiers administratifs et qualifications professionnelles des concurrents.

Étape 3 : Ouverture des offres financières **séance publique**,

La commission procède à l'ouverture des offres financières des concurrents retenus à l'issue de l'étape 2.

Étape 4 : Évaluation des offres financières à **huis clos**.

À l'issue de cette étape, la commission propose à l'autorité compétente de retenir l'offre la plus avantageuse par rapport aux critères d'admissibilité indiqués ci-dessous.

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus avantageuses sont tenues pour équivalentes, tous éléments considérés, la commission, pour départager les concurrents, procède entre eux à un tirage au sort.

ARTICLE 17 : AFFICHAGE DES RESULTATS DEFINITIFS DE LA CONSULTATION

Les résultats d'examen des offres seront affichés à l'entrée du bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique près de l'aéroport Mohammed V à Nouaceur.

ARTICLE 18 : ANNULATION DE LA CONSULTATION

L'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du contrat, annuler la consultation. En cas d'annulation, les concurrents ou l'attributaire ne peuvent prétendre à indemnité.

ARTICLE 19 : JUSTIFICATION DES ELIMINATIONS

Tout Concurrent qui désire prendre connaissance des motifs d'élimination de son offre peut en faire la demande par lettre recommandée ou fax confirmé adressés à l'ONDA dans un délai de **Sept (7) jours** francs à compter de la date d'affichage des résultats définitifs de la consultation.

L'Office National des Aéroports, dans un délai de quinze jours francs à compter de la date de réception de la demande, communiquera audit soumissionnaire les motifs d'élimination de son offre.

ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

- Référence de la consultation : **093/19/CO**
- Mode de passation : **Consultation portant sur la passation d'un contrat de Droit Commun**
- Objet du marché : **Location des logements d'estivage**
 - Lot 1 : RÉGION NORD**
 - Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA**
 - Lot 3 : RÉGION SUD**
 - Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA)**

A – Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)

Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

-Adresse du domicile élu :

-Affilié à la CNSS sous le n° : (1)

-Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (1)

-N° de patente..... (1)

-N° du compte courant postal/bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Si le concurrent est une personnes morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

-Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :

-Adresse du siège social de la société :

-Adresse du domicile élu.....

-Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)

-Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(1)

-N° de patente.....(1)

-N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés déclare sur l'honneur :

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
- 3) Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a) À m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
 - b) Que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;

- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Attester que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement des marchés publics de l'ONDA.
- 8) Certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9) Reconnaître avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement des marchés publics de l'ONDA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

NB : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT–Lot 1-
Acte d'engagement

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS n° **093/19/CO** du **jeudi 13 juin 2019**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Location des logements d'estivage**

Lot 1 : RÉGION NORD, passé dans les formes et selon les règles du droit commun telles que définies à **l'article 4 paragraphe 7** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent
a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - Montant hors T.V.A : **1 098 000,00 DHS (Un million quatre-vingt-dix-huit mille Dirhams Hors TVA)**;
 - Rabais en pourcentage (en pourcentage) ;
 - Rabais en valeur(en chiffres et en lettres) ;

- Total Hors TVA après rabais(en chiffres et en lettres) ;
Taux de la T.V.A : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A COMPRISE (en chiffres et en lettres) ;

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT–Lot 2-

Acte d'engagement

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS n° 093/19/CO du **jeudi 13 juin 2019**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Location des logements d'estivage**

Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA, passé dans les formes et selon les règles du droit commun telles que définies à **l'article 3 et l'article 4 paragraphe 7** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent

a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - Montant hors T.V.A : **218 000,00 DHS (Deux cent-dix-huit mille Dirhams Hors TVA)**;
 - Rabais en pourcentage (en pourcentage) ;
 - Rabais en valeur(en chiffres et en lettres) ;
 - Total Hors TVA après rabais(en chiffres et en lettres) ;
 - Taux de la T.V.A : **20%** ;
 - Montant de la T.V.A. (en chiffres et en lettres) ;

- Montant T.V.A COMPRISE (en chiffres et en lettres) ;

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT–Lot 3-

Acte d'engagement

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS n° **093/19/CO** du **jeudi 13 juin 2019**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Location des logements d'estivage**

Lot 3 : RÉGION SUD, passé dans les formes et selon les règles du droit commun telles que définis à l'**article 3 et l'article 4 paragraphe 7** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent

a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - Montant hors T.V.A : **169 200,00 DHS (Cent soixante-neuf mille deux cent Dirhams Hors TVA)**;
 - Rabais en pourcentage (en pourcentage) ;
 - Rabais en valeur(en chiffres et en lettres) ;
 - Total Hors TVA après rabais(en chiffres et en lettres) ;
 - Taux de la T.V.A : **20%** ;

- Montant de la T.V.A. (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A COMPRISE (en chiffres et en lettres) ;

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT–Lot 4-

Acte d'engagement

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS n° **093/19/CO** du **jeudi 13 juin 2019**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Location des logements d'estivage**

Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA), passé dans les formes et selon les règles du droit commun telles que définies à **l'article 3 et l'article 4 paragraphe 7** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent

a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - Montant hors T.V.A : **170 000,00 DHS (Cent soixante-dix mille Dirhams Hors TVA)**;
 - Rabais en pourcentage (en pourcentage) ;
 - Rabais en valeur(en chiffres et en lettres) ;
 - Total Hors TVA après rabais(en chiffres et en lettres) ;
 - Taux de la T.V.A : **20%** ;
 - Montant de la T.V.A. (en chiffres et en lettres) ;

- Montant T.V.A COMPRISE (en chiffres et en lettres) ;

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 1-

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS N° : 093/19/CO

Objet : Location des logements d'estivage

Lot 1 : RÉGION NORD

PRIX	DESIGNATION	QTE	Prix Unitaire Hors TVA en chiffres (*)	Prix Total Hors TVA en chiffres
1	Appartements à M'DIQ	08	22 500,00	180 000,00
2	Appartements à CABONEGRO	16	33 000,00	528 000,00
3	Appartements à MARINA BEACH, AL MINA	5	78 000,00	390 000,00
<u>TOTAL HORS TVA</u>				1 098 000,00
<u>RABAIS EN %</u>				
<u>RABAIS EN VALEUR</u>				
<u>TOTAL GENERAL HORS TVA APRES RABAIS</u>				
<u>TVA (20%)</u>				
<u>TOTAL TVA Comprise</u>				

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 2-

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS N° : 093/19/CO

Objet : Location des logements d'estivage

Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA

PRIX	DESIGNATION	QTE	Prix Unitaire Hors TVA en chiffres (*)	Prix Total Hors TVA en chiffres
1	Appartements à EL JADIDA	04	25 500,00	102 000,00
2	Appartements à OUALIDIA	04	29 000,00	116 000,00
<u>TOTAL HORS TVA</u>				218 000,00
<u>RABAIS EN %</u>				
<u>RABAIS EN VALEUR</u>				
<u>TOTAL GENERAL HORS TVA APRES RABAIS</u>				
<u>TVA (20%)</u>				
<u>TOTAL TVA Comprise</u>				

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 3-

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS N° : 093/19/CO

Objet : Location des logements d'estivage

Lot 3 : RÉGION SUD

PRIX	DESIGNATION	QTE	Prix Unitaire Hors TVA en chiffres (*)	Prix Total Hors TVA en chiffres
1	Appartements à AGADIR	4	24 900,00	99 600,00
2	Appartements à LAAYOUNE	2	17 400,00	34 800,00
3	Appartements à DAKHLA	2	17 400,00	34 800,00
<u>TOTAL HORS TVA</u>				169 200,00
<u>RABAIS EN %</u>				
<u>RABAIS EN VALEUR</u>				
<u>TOTAL GENERAL HORS TVA APRES RABAIS</u>				
<u>TVA (20%)</u>				
<u>TOTAL TVA Comprise</u>				

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)-Lot 4-

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS N° : 093/19/CO

Objet : Location des logements d'estivage

Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA)

PRIX	DESIGNATION	QTE	Prix Unitaire Hors TVA en chiffres (*)	Prix Total Hors TVA en chiffres
1	appartements à SAIDIA	5	34 000,00	170 000,00
<u>TOTAL HORS TVA</u>				170 000,00
<u>RABAIS EN %</u>				
<u>RABAIS EN VALEUR</u>				
<u>TOTAL GENERAL HORS TVA APRES RABAIS</u>				
<u>TVA (20%)</u>				
<u>TOTAL TVA Comprise</u>				

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

CONSULTATION OUVERTE AU RABAIS N° 093/19/CO

Location des logements d'estivage

- Lot 1 : RÉGION NORD
- Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA
- Lot 3 : RÉGION SUD
- Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA)

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	5
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ	5
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ	5
ARTICLE 03 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	5
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	5
ARTICLE 05 : RÉFÉRENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX	5
ARTICLE 06 : RESILIATION	6
ARTICLE 07 : DOMICILE DU PRESTATAIRE	6
ARTICLE 08 : RÉGLEMENT DES CONTESTATIONS	6
ARTICLE 09 : CAS DE FORCE MAJEURE	6
ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET APPROBATION	6
ARTICLE 11 : NANTISSEMENT	6
ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE	7
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES- LOT 1-	8
ARTICLE 01 : MAÎTRE D'ŒUVRE	8
ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET RÉVISION DES PRIX	8
ARTICLE 03 : DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ	8
ARTICLE 04 : MODALITÉS DE PAIEMENT	8
ARTICLE 05 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	8
ARTICLE 06 : DÉLAI DE GARANTIE	8
ARTICLE 07 : RÉCEPTION ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES LOGEMENTS DE LOCATION	9
ARTICLE 08 : PÉNALITÉS DE RETARD	9
ARTICLE 09 : MODE D'EXÉCUTION	9
ARTICLE 10 : FICHES TECHNIQUES	9
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES- LOT 2-	16
ARTICLE 01 : MAÎTRE D'ŒUVRE	16
ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET RÉVISION DES PRIX	16
ARTICLE 03 : DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ	16
ARTICLE 04 : MODALITÉS DE PAIEMENT	16
ARTICLE 05 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	16
ARTICLE 06 : DÉLAI DE GARANTIE	16
ARTICLE 07 : RÉCEPTION ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES LOGEMENTS DE LOCATION	17
ARTICLE 08 : PÉNALITÉS DE RETARD	17
ARTICLE 09 : MODE D'EXÉCUTION	17
ARTICLE 10 : FICHES TECHNIQUES	17
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES –LOT 3-	22
ARTICLE 01 : MAÎTRE D'ŒUVRE	22

ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	22
ARTICLE 03 :	DELAI D'EXECUTION DU MARCHE _____	22
ARTICLE 04 :	MODALITES DE PAIEMENT _____	22
ARTICLE 05 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	22
ARTICLE 06 :	DELAI DE GARANTIE _____	22
ARTICLE 07 :	RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION _____	23
ARTICLE 08 :	PENALITES DE RETARD _____	23
ARTICLE 09 :	MODE D'EXECUTION _____	23
ARTICLE 10 :	FICHES TECHNIQUES _____	23
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES -LOT 4-	_____	29
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	29
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	29
ARTICLE 03 :	DELAI D'EXECUTION DU MARCHE _____	29
ARTICLE 04 :	MODALITES DE PAIEMENT _____	29
ARTICLE 05 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	29
ARTICLE 06 :	DELAI DE GARANTIE _____	29
ARTICLE 07 :	RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION _____	30
ARTICLE 08 :	PENALITES DE RETARD _____	30
ARTICLE 09 :	MODE D'EXECUTION _____	30
ARTICLE 10 :	FICHES TECHNIQUES _____	30

ENTRE :

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS, désigné ci-après, par le sigle « O.N.D.A », représenté par son Directeur Général, faisant élection de domicile à l'Aéroport Mohammed V - Nouasseur.

d'une part

ET :

(Titulaire)

Faisant élection de domicile à

Inscrite au Registre de Commerce de

sous le n°

Affiliée à la CNSS sous le n°

Représentée par _____ en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part,

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Location des logements d'estivage**

Lot 1 : RÉGION NORD

Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA

Lot 3 : RÉGION SUD

Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA),

tel que décrits dans le Chapitre 2 (clauses techniques) du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé dans les formes et selon les règles du droit commun tel que défini à **l'article 4 paragraphe 7** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

ARTICLE 03 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du présent marché sont :

- 1) L'acte d'engagement ;
- 2) Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- 3) Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (BDP-DE) ;
- 4) Le CCAG-EMO ;

ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les spécifications techniques relatives aux prestations à réaliser sont contenues dans le présent marché; le prestataire déclare :

- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations.
- Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestations.
- Avoir fait tous calculs et sous détails.
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer les prix des prestations.
- Avoir apprécié toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'exécution du marché et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.

ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX

Pour l'exécution du présent marché, le prestataire reste soumis aux prescriptions définies par :

- Le décret N° 2-01-2332 du 22 Rabii I 1423 (04 juin 2002) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés d'études et de maîtrises d'œuvres (CCAG EMO) exécutés pour le compte de l'Etat;
- les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent contrat.

Bien que non jointes au présent CPS, le titulaire est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au présent marché. Le concurrent ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

ARTICLE 06 : RESILIATION

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du présent marché, l'Office National Des Aéroports le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures coercitives prévues par l'article 52 du CCAG EMO.

L'ONDA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas de modifications importantes ne pouvant être prises en charge dans le cadre du présent marché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 07 : DOMICILE DU PRESTATAIRE

Le prestataire doit élire son domicile dans les conditions fixées par l'article 17 du C.C.A.G. EMO.

ARTICLE 08 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

Tout litige entre l'Office National Des Aéroports et le titulaire sera soumis aux tribunaux de Casablanca, MAROC statuant en matière administrative.

ARTICLE 09 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure, telle que définie par les articles 268 et 269 du dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et contrats, les dispositions applicables sont celles définies par l'article 32 du C.C.A.G.EMO.

ARTICLE 10 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION

L'entrée en vigueur du présent marché interviendra après son approbation par l'autorité compétente, le visa du Contrôleur d'Etat si le visa est requis et la notification au titulaire.

ARTICLE 11 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

En vue de l'établissement de l'acte de nantissement, le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur demande et sans frais, une copie du marché portant la mention « EXEMPLAIRE UNIQUE » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°112-13 susmentionnée.

Le responsable habilité à fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou de subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 8 de la loi n° 112-13 est le Directeur Général de l'ONDA.

Le Directeur Général de l'ONDA et le Trésorier Payeur de l'ONDA sont seuls habilités à effectuer les paiements au nom de l'ONDA entre les mains du bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE

Le marché sera interprété conformément au droit Marocain

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES- LOT 1- Lot 1 : RÉGION NORD

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **la Direction Capital Humain**.

ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est une prestation de service dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

ARTICLE 03 : DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le présent marché s'effectuera en trois périodes de 10 jours soit 09 nuitées chacune comme suit :

- Première période : du 20 Juillet 2019 au 29 Juillet 2019 ;
- Deuxième période : du 30 Juillet 2019 au 08 Août 2019 ;
- Troisième période : du 15 Août 2019 au 24 Août 2019.

ARTICLE 04 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

ARTICLE 05 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3 %)** du montant initial du marché conformément aux dispositions de l'article 12 du C.C.A.G EMO.

b) Retenue de garantie : Par dérogation aux dispositions l'article 40 du C.C.A.G.EMO, aucune retenue de garantie ne sera opérée au titre du présent marché.

Le cautionnement définitif sera libéré sur présentation du Procès-verbal d'achèvement de l'ensemble des prestations objet du présent marché.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 06 : DELAI DE GARANTIE

Par dérogation aux dispositions de l'article 48 du CCAG-EMO et tenant compte du caractère de la prestation, aucun délai de garantie n'est prévu au titre du présent marché.

ARTICLE 07 : RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION

La mise à la disposition des logements à louer à l'ONDA sera exécutée selon les besoins exprimés pour chaque site.

En cas de non-conformité des logements objet de la location, le titulaire est tenu de procéder à ses frais au remplacement sans délai de chaque logement jugé non conforme.

Si le prestataire manque à rectifier la (ou les) déficiences (s), l'ONDA applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du prestataire et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le Fournisseur en application des clauses du marché.

ARTICLE 08 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations définies par le présent marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévue par ce marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues à l'article 42 du CCAG EMO, une pénalité de cinq pour mille (5‰) du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus, par jour de retard. La pénalité est plafonnée à dix pour Cent (10 %) du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures correctives prévues par l'article 52 du CCAG EMO.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 09 : MODE D'EXECUTION

Les logements d'estivage à louer seront mis à la disposition de l'ONDA en temps opportun.

ARTICLE 10 : FICHES TECHNIQUES

- Prix n°1 Appartements à M'DIQ
- Prix n°2 Appartements à CABONEGRO
- Prix n°3 Appartements à MARINA BEACH, AL MINA

Prix n°1 Appartements A MDIQ

Appartements à M'DIQ dans un ou deux immeubles ou dans des résidences fermées avec piscine, près de la plage :

a) En très bon état, bien équipés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de deux chambres, salon, cuisine, salle de bain.

b) Le descriptif de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- Chambre parents : sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,
- Chambre enfants : deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvre lit,

- Salon : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- Cuisine : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
- 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes,
- Carafe à eau en verre,
- 06 verres à eau blanc.
- 06 verres à thé blanc.
- Cocotte express 08 l
- Bouilloire en aluminium
- 02 brocs à café en inox
- Cafetière en inox (08 tasses)
- Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
- Cendrier
- Couscoussière en aluminium 16 l
- Couteau à pain en inox
- 06 couteaux à tables en inox
- Couteau boucher en inox
- Couteau à légumes en inox
- 06 cuillères à café en inox
- Mixeur électrique
- Moule en inox
- Soupière en porcelaine
- Poêle Tefal
- 06 fourchettes en inox
- Louches
- Marmite en aluminium avec couvercle
- Théière en inox
- 02 thermos
- Ouvre boîte en inox
- Panier à pain
- Panier à vaisselles en plastic
- Pèle en plastic
- Planche à découper
- Plateau rectangulaire en plastic en bon état
- Porte épice
- Presse orange manuelle en plastic
- Raclette avec manche
- Râpe légumes
- Saladier en verre
- Seau à ordure avec couvercle
- Serpillère
- Balai avec manche
- Bassin à linge en plastic
- Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.

- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;
 - Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.
- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.
- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

Prix n°2 Appartements à CABONEGRO,

Appartements à Mangle, Maha Beach, Jardin de Cabo ou dans une autre résidence fermée équivalente avec piscine près de la plage :

a) En très bon état, bien équipés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de deux chambres, salon, cuisine, salle de bain.

b) Le descriptif de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- Chambre parents : sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,
- Chambre enfants : deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvre lit,
- Salon : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- Cuisine : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
- 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes,

- Carafe à eau en verre,
- 06 verres à eau blanc.
- 06 verres à thé blanc.
- Cocotte express 08 l
- Bouilloire en aluminium
- 02 brocs à café en inox
- Cafetière en inox (08 tasses)
- Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
- Cendrier
- Couscoussière en aluminium 16 l
- Couteau à pain en inox
- 06 couteaux à tables en inox
- Couteau boucher en inox
- Couteau à légumes en inox
- 06 cuillères à café en inox
- Mixeur électrique
- Moule en inox
- Soupière en porcelaine
- Poêle Tefal
- 06 fourchettes en inox
- Louches
- Marmite en aluminium avec couvercle
- Théière en inox
- 02 thermos
- Ouvre boîte en inox
- Panier à pain
- Panier à vaisselles en plastic
- Pèle en plastic
- Planche à découper
- Plateau rectangulaire en plastic en bon état
- Porte épice
- Presse orange manuelle en plastic
- Raclette avec manche
- Râpe légumes
- Saladier en verre
- Seau à ordure avec couvercle
- Serpillère
- Balai avec manche
- Bassin à linge en plastic
- Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.
- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;

- Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.
- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.
- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

Prix n°3 Appartements à MARINA BEACH, AL MINA

Appartements à MARINA BEACH, Al Mina ou dans une autre résidence fermée équivalente avec piscine :

a) En très bon état, bien équipés, climatisés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de trois chambres, salon, cuisine, salle de bain, hall et terrasse,

b) Le descriptif de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- **01 Chambre parents** : sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,
- **02 Chambres enfants** : deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvre lit,
- **Salon** : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- **Cuisine** : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
- 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes,
- Carafe à eau en verre,
- 06 verres à eau blanc.
- 06 verres à thé blanc.
- Cocotte express 08 l

- Bouilloire électrique
- Bouilloire en aluminium
- 02 brocs à café en inox
- Cafetière en inox (08 tasses)
- Cafetière électrique
- Fer à repasser
- Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
- Cendrier
- Couscoussière en aluminium 16 l
- Couteau à pain en inox
- 06 couteaux à tables en inox
- Couteau boucher en inox
- Couteau à légumes en inox
- 06 cuillères à café en inox
- Mixeur électrique
- Moule en inox
- Soupière en porcelaine
- Poêle Tefal
- 06 fourchettes en inox
- Louches
- Marmite en aluminium avec couvercle
- Théière en inox
- 02 thermos
- Ouvre boîte en inox
- Panier à pain
- Panier à vaisselles en plastic
- Pèle en plastic
- Planche à découper
- Plateau rectangulaire en plastic en bon état
- Porte épice
- Presse orange manuelle en plastic
- Raclette avec manche
- Râpe légumes
- Saladier en verre
- Seau à ordure avec couvercle
- Serpillère
- Balai avec manche
- Bassin à linge en plastic
- Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.
- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;
 - Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.

- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.
- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES- LOT 2- Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **la Direction Capital Humain**.

ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est une prestation de service dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

ARTICLE 03 : DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le présent marché s'effectuera en trois périodes de 10 jours soit 09 nuitées chacune comme suit :

- Première période : du 20 Juillet 2019 au 29 Juillet 2019 ;
- Deuxième période : du 30 Juillet 2019 au 08 Août 2019 ;
- Troisième période : du 15 Août 2019 au 24 Août 2019.

ARTICLE 04 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

ARTICLE 05 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3 %)** du montant initial du marché conformément aux dispositions de l'article 12 du C.C.A.G EMO.

b) Retenue de garantie : Par dérogation aux dispositions l'article 40 du C.C.A.G.EMO, aucune retenue de garantie ne sera opérée au titre du présent marché.

Le cautionnement définitif sera libéré sur présentation du Procès-verbal d'achèvement de l'ensemble des prestations objet du présent marché.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 06 : DELAI DE GARANTIE

Par dérogation aux dispositions de l'article 48 du CCAG-EMO et tenant compte du caractère de la prestation, aucun délai de garantie n'est prévu au titre du présent marché.

ARTICLE 07 : RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION

La mise à la disposition des logements à louer à l'ONDA sera exécutée selon les besoins exprimés pour chaque site.

En cas de non-conformité des logements objet de la location, le titulaire est tenu de procéder à ses frais au remplacement sans délai de chaque logement jugé non conforme.

Si le prestataire manque à rectifier la (ou les) déficiences (s), l'ONDA applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du prestataire et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le Fournisseur en application des clauses du marché.

ARTICLE 08 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations définies par le présent marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévue par ce marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues à l'article 42 du CCAG EMO, une pénalité de cinq pour mille (5‰) du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus, par jour de retard. La pénalité est plafonnée à dix pour Cent (10 %) du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures correctives prévues par l'article 52 du CCAG EMO.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 09 : MODE D'EXECUTION

Les logements d'estivage à louer seront mis à la disposition de l'ONDA en temps opportun.

ARTICLE 10 : FICHES TECHNIQUES

- Prix n°1 Appartements à EL JADIDA
- Prix n°2 Appartements à OUALIDIA

Prix n°1 : Appartements à EL JADIDA

Appartements dans des résidences fermées avec piscine ou un niveau de villa, situés à proximité du Club Hacienda et dans les environs de la mosquée de Sidi Bouzid :

a) En très bon état, bien équipés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de deux chambres, salon, cuisine, salle de bain, hall et terrasse.

b) Le descriptif de la villa ou de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- Chambre parents: sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,
- Chambre enfants: deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvres lit,

- Salon : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- Cuisine : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
- 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes.
- Carafe à eau en verre,
- 06 verres à eau blanc.
- 06 verres à thé blanc.
- Cocotte express 08 l
- Bouilloire en aluminium
- 02 brocs à café en inox
- Cafetière en inox (08 tasses)
- Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
- Cendrier
- Couscoussière en aluminium 16 l
- Couteau à pain en inox
- 06 couteaux à tables en inox
- Couteau boucher en inox
- Couteau à légumes en inox
- 06 cuillères à café en inox
- Mixeur électrique
- Moule en inox
- Soupière en porcelaine
- Poêle Tefal
- 06 fourchettes en inox
- Louches
- Marmite en aluminium avec couvercle
- Théière en inox
- 02 thermos
- Ouvre boîte en inox
- Panier à pain
- Panier à vaisselles en plastic
- Pèle en plastic
- Planche à découper
- Plateau rectangulaire en plastic en bon état
- Porte épice
- Presse orange manuelle en plastic
- Raclette avec manche
- Râpe légumes
- Saladier en verre
- Seau à ordure avec couvercle
- Serpillère
- Balai avec manche
- Bassin à linge en plastic
- Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.

- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;
 - Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.
- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.
- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

Prix n°2 Appartements à OUALIDIA

Appartements dans Les Jardins de la Lagune, Les Vagues Bleues ou dans une autre résidence fermée équivalente avec piscine ou un niveau de villa, situés à proximité des Jardins de la Lagune ou de L'Initiale Hôtel/Restaurant près de la plage :

a) En très bon état, bien équipés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de deux chambres, salon, cuisine, salle de bain, hall et terrasse.

b) Le descriptif de la villa ou de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- Chambre parents : sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,
- Chambre enfants : deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvre lit,
- Salon : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- Cuisine : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
- 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes,
- Carafe à eau en verre,
- 06 verres à eau blanc.
- 06 verres à thé blanc.

- Cocotte express 08 l
- Bouilloire en aluminium
- 02 brocs à café en inox
- Cafetière en inox (08 tasses)
- Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
- Cendrier
- Couscoussière en aluminium 16 l
- Couteau à pain en inox
- 06 couteaux à tables en inox
- Couteau boucher en inox
- Couteau à légumes en inox
- 06 cuillères à café en inox
- Mixeur électrique
- Moule en inox
- Soupière en porcelaine
- Poêle Tefal
- 06 fourchettes en inox
- Louches
- Marmite en aluminium avec couvercle
- Théière en inox
- 02 thermos
- Ouvre boîte en inox
- Panier à pain
- Panier à vaisselles en plastic
- Pèle en plastic
- Planche à découper
- Plateau rectangulaire en plastic en bon état
- Porte épice
- Presse orange manuelle en plastic
- Raclette avec manche
- Râpe légumes
- Saladier en verre
- Seau à ordure avec couvercle
- Serpillère
- Balai avec manche
- Bassin à linge en plastic
- Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.
- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;
 - Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.
- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des

équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.

- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES –LOT 3- Lot 3 : RÉGION SUD

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **la Direction Capital Humain**.

ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est une prestation de service dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

ARTICLE 03 : DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le présent marché s'effectuera en trois périodes de 10 jours soit 09 nuitées chacune comme suit :

- Première période : du 20 Juillet 2019 au 29 Juillet 2019 ;
- Deuxième période : du 30 Juillet 2019 au 08 Août 2019 ;
- Troisième période : du 15 Août 2019 au 24 Août 2019.

ARTICLE 04 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

ARTICLE 05 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3 %)** du montant initial du marché conformément aux dispositions de l'article 12 du C.C.A.G EMO.

b) Retenue de garantie : Par dérogation aux dispositions l'article 40 du C.C.A.G.EMO, aucune retenue de garantie ne sera opérée au titre du présent marché.

Le cautionnement définitif sera libéré sur présentation du Procès-verbal d'achèvement de l'ensemble des prestations objet du présent marché.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 06 : DELAI DE GARANTIE

Par dérogation aux dispositions de l'article 48 du CCAG-EMO et tenant compte du caractère de la prestation, aucun délai de garantie n'est prévu au titre du présent marché.

ARTICLE 07 : RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION

La mise à la disposition des logements à louer à l'ONDA sera exécutée selon les besoins exprimés pour chaque site.

En cas de non-conformité des logements objet de la location, le titulaire est tenu de procéder à ses frais au remplacement sans délai de chaque logement jugé non conforme.

Si le prestataire manque à rectifier la (ou les) déficiences (s), l'ONDA applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du prestataire et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le Fournisseur en application des clauses du marché.

ARTICLE 08 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations définies par le présent marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévue par ce marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues à l'article 42 du CCAG EMO, une pénalité de cinq pour mille (5‰) du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus, par jour de retard. La pénalité est plafonnée à dix pour Cent (10 %) du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures correctives prévues par l'article 52 du CCAG EMO.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 09 : MODE D'EXECUTION

Les logements d'estivage à louer seront mis à la disposition de l'ONDA en temps opportun.

ARTICLE 10 : FICHES TECHNIQUES

- Prix n°1 : Appartements à AGADIR
- Prix n°2 : Appartements à LAAYOUNE
- Prix n°3 : Appartements à DAKHLA

Prix n°1 : Appartements à AGADIR

Appartements à Agadir dans un ou deux immeubles dans des résidences fermées avec piscine, près de la plage :

a) En très bon état, bien équipés, climatisés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de deux chambres, salon, cuisine, salle de bain, hall et terrasse,

b) Le descriptif de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- **Chambre parents** : sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,

- **Chambre enfants** : deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvre lit,

- **Salon** : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- **Cuisine très bien équipée** : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
 - 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes,
 - Carafe à eau en verre,
 - 06 verres à eau blanc.
 - 06 verres à thé blanc.
 - Cocotte express 08 l
 - Bouilloire en aluminium
 - 02 brocs à café en inox
 - Cafetière en inox (08 tasses)
 - Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
 - Cendrier
 - Couscoussière en aluminium 16 l
 - Couteau à pain en inox
 - 06 couteaux à tables en inox
 - Couteau boucher en inox
 - Couteau à légumes en inox
 - 06 cuillères à café en inox
 - Mixeur électrique
 - Moule en inox
 - Soupière en porcelaine
 - Poêle Tefal
 - 06 fourchettes en inox
 - Louches
 - Marmite en aluminium avec couvercle
 - Théière en inox
 - 02 thermos
 - Ouvre boîte en inox
 - Panier à pain
 - Panier à vaisselles en plastic
 - Pèle en plastic
 - Planche à découper
 - Plateau rectangulaire en plastic en bon état
 - Porte épice
 - Presse orange manuelle en plastic
 - Raclette avec manche
 - Râpe légumes
 - Saladier en verre
 - Seau à ordure avec couvercle
 - Serpillère
 - Balai avec manche
 - Bassin à linge en plastic
 - Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.

- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;
 - Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.
- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.
- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

Prix n°2 : Appartements à LAAYOUNE

Appartements à Laayoune dans un ou deux immeubles dans des résidences fermées avec piscine, près de la plage :

a) En très bon état, bien équipés, climatisés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de deux chambres, salon, cuisine, salle de bain, hall et terrasse,

b) Le descriptif de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- **Chambre parents** : sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,
- **Chambre enfants** : deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvre lit,
- **Salon** : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- **Cuisine très bien équipée** : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
 - 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes,
 - Carafe à eau en verre,
 - 06 verres à eau blanc.
 - 06 verres à thé blanc.
 - Cocotte express 08 l
 - Bouilloire en aluminium

- 02 brocs à café en inox
- Cafetière en inox (08 tasses)
- Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
- Cendrier
- Couscoussière en aluminium 16 l
- Couteau à pain en inox
- 06 couteaux à tables en inox
- Couteau boucher en inox
- Couteau à légumes en inox
- 06 cuillères à café en inox
- Mixeur électrique
- Moule en inox
- Soupière en porcelaine
- Poêle Tefal
- 06 fourchettes en inox
- Louches
- Marmite en aluminium avec couvercle
- Théière en inox
- 02 thermos
- Ouvre boîte en inox
- Panier à pain
- Panier à vaisselles en plastic
- Pèle en plastic
- Planche à découper
- Plateau rectangulaire en plastic en bon état
- Porte épice
- Presse orange manuelle en plastic
- Raclette avec manche
- Râpe légumes
- Saladier en verre
- Seau à ordure avec couvercle
- Serpillère
- Balai avec manche
- Bassin à linge en plastic
- Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.
- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;
 - Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.
- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.

- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

Prix n°3 : Appartements à DAKHLA

Appartements à Dakhla dans un ou deux immeubles dans des résidences fermées avec piscine, près de la plage :

a) En très bon état, bien équipés, climatisés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de deux chambres, salon, cuisine, salle de bain, hall et terrasse,

b) Le descriptif de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- **Chambre parents** : sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,
- **Chambre enfants** : deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvre lit,
- **Salon** : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- **Cuisine très bien équipée** : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
 - 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes,
 - Carafe à eau en verre,
 - 06 verres à eau blanc.
 - 06 verres à thé blanc.
 - Cocotte express 08 l
 - Bouilloire en aluminium
 - 02 brocs à café en inox
 - Cafetière en inox (08 tasses)
 - Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
 - Cendrier
 - Couscoussière en aluminium 16 l
 - Couteau à pain en inox
 - 06 couteaux à tables en inox
 - Couteau boucher en inox
 - Couteau à légumes en inox
 - 06 cuillères à café en inox
 - Mixeur électrique
 - Moule en inox

- Soupière en porcelaine
- Poêle Tefal
- 06 fourchettes en inox
- Louches
- Marmite en aluminium avec couvercle
- Théière en inox
- 02 thermos
- Ouvre boîte en inox
- Panier à pain
- Panier à vaisselles en plastic
- Pèle en plastic
- Planche à découper
- Plateau rectangulaire en plastic en bon état
- Porte épice
- Presse orange manuelle en plastic
- Raclette avec manche
- Râpe légumes
- Saladier en verre
- Seau à ordure avec couvercle
- Serpillère
- Balai avec manche
- Bassin à linge en plastic
- Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.
- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;
 - Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.
- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.
- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES -LOT 4- Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA)

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **la Direction Capital Humain**.

ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est une prestation de service dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

ARTICLE 03 : DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le présent marché s'effectuera en trois périodes de 10 jours soit 09 nuitées chacune comme suit :

- Première période : du 20 Juillet 2019 au 29 Juillet 2019 ;
- Deuxième période : du 30 Juillet 2019 au 08 Août 2019 ;
- Troisième période : du 15 Août 2019 au 24 Août 2019.

ARTICLE 04 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

ARTICLE 05 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3 %)** du montant initial du marché conformément aux dispositions de l'article 12 du C.C.A.G EMO.

b) Retenue de garantie : Par dérogation aux dispositions l'article 40 du C.C.A.G.EMO, aucune retenue de garantie ne sera opérée au titre du présent marché.

Le cautionnement définitif sera libéré sur présentation du Procès-verbal d'achèvement de l'ensemble des prestations objet du présent marché.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 06 : DELAI DE GARANTIE

Par dérogation aux dispositions de l'article 48 du CCAG-EMO et tenant compte du caractère de la prestation, aucun délai de garantie n'est prévu au titre du présent marché.

ARTICLE 07 : RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES LOGEMENTS DE LOCATION

La mise à la disposition des logements à louer à l'ONDA sera exécutée selon les besoins exprimés pour chaque site.

En cas de non-conformité des logements objet de la location, le titulaire est tenu de procéder à ses frais au remplacement sans délai de chaque logement jugé non conforme.

Si le prestataire manque à rectifier la (ou les) déficiences (s), l'ONDA applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du prestataire et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le Fournisseur en application des clauses du marché.

ARTICLE 08 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations définies par le présent marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévue par ce marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues à l'article 42 du CCAG EMO, une pénalité de cinq pour mille (5‰) du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus, par jour de retard. La pénalité est plafonnée à dix pour Cent (10 %) du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures correctives prévues par l'article 52 du CCAG EMO.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 09 : MODE D'EXECUTION

Les logements d'estivage à louer seront mis à la disposition de l'ONDA en temps opportun.

ARTICLE 10 : FICHES TECHNIQUES

- Prix n°1 : Appartements à SAIDIA

Prix n°1 : Appartements à SAIDIA

Appartements à Marina Saidia, ou dans une autre résidence fermée équivalente avec piscine près de la plage :

a) En très bon état, bien équipés, climatisés, bien entretenus (plomberie, électricité, menuiserie bois et aluminium, peinture), composés au moins de deux chambres, salon, cuisine, salle de bain, hall et terrasse,

b) Le descriptif de l'appartement témoin objet de la location est le suivant :

- **Chambre parents** : sommier de deux places, matelas de bonne qualité, deux tables de nuit avec abat-jour, commode avec miroir, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps de deux places, couvre lit,

- **Chambre enfants** : deux sommiers avec matelas d'une place, une table de nuit avec abat-jour, oreillers, armoire, deux couvertures de bonne qualité, deux draps d'une place, couvre lit,

- **Salon** : banquettes avec matelas et coussins rectangulaires, table ronde en bois, tables cendriers en bois, nappe de table imperméable, téléviseur LCD 32 pouce au minimum, récepteur numérique.
- **Cuisine très bien équipée** : réfrigérateur de 02 portes en bon état, cuisinière à 04 feux, 18 assiettes en porcelaines (01 de 40cm, 06 de 15 cm, 06 creuse de 19 cm, 06 de desserts de 20 cm et 06 plats de 27,5 cm).
 - 06 bols en porcelaines avec 06 assiettes,
 - Carafe à eau en verre,
 - 06 verres à eau blanc.
 - 06 verres à thé blanc.
 - Cocotte express 08 l
 - Bouilloire en aluminium
 - 02 brocs à café en inox
 - Cafetière en inox (08 tasses)
 - Casseroles en inox (lots de 04 pièces)
 - Cendrier
 - Couscoussière en aluminium 16 l
 - Couteau à pain en inox
 - 06 couteaux à tables en inox
 - Couteau boucher en inox
 - Couteau à légumes en inox
 - 06 cuillères à café en inox
 - Mixeur électrique
 - Moule en inox
 - Soupière en porcelaine
 - Poêle Tefal
 - 06 fourchettes en inox
 - Louches
 - Marmite en aluminium avec couvercle
 - Théière en inox
 - 02 thermos
 - Ouvre boîte en inox
 - Panier à pain
 - Panier à vaisselles en plastic
 - Pèle en plastic
 - Planche à découper
 - Plateau rectangulaire en plastic en bon état
 - Porte épice
 - Presse orange manuelle en plastic
 - Raclette avec manche
 - Râpe légumes
 - Saladier en verre
 - Seau à ordure avec couvercle
 - Serpillère
 - Balai avec manche
 - Bassin à linge en plastic
 - Bonbonne à gaz

Le prestataire est tenu d'assurer ce qui suit :

- ◆ L'établissement d'un inventaire des équipements et du matériel à chaque entrée et sortie des estivants.

- ◆ La vérification à la sortie, de l'état des lieux laissé par l'estivant. De ce fait, il doit veiller à ce que :
 - La vaisselle soit lavée, essuyée et rangée ;
 - Le réfrigérateur soit vidé et nettoyé ;
 - La poubelle soit vidée et nettoyée ;
 - Les draps et couvertures soient pliés et rangés ;
 - Les locaux soient nettoyés.
- ◆ Le remplacement des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés par l'estivant.
- ◆ L'établissement d'un PV signé contradictoirement par l'estivant et le représentant du prestataire selon les formulaires établis à cet effet. Le PV devra constater la liste des équipements et des ustensiles de cuisine disparus ou détériorés, et l'état des lieux laissé par l'estivant.
- ◆ À la sortie de chaque estivant, le prestataire doit procéder aux opérations ci-après :
 - Aération des locaux et du mobilier.
 - Dépoussiérage.
 - Brossage, lavage et nettoyage intégral des sols, murs, portes, plafonds vitres, baies vitrées avec des produits et détergents appropriés
 - Le dégraissage et blanchissage des draps et housses utilisés par les estivants
 - Ramassage des ordures et leur évacuation à la décharge publique.
 - Lavage de la vaisselle.
- ◆ L'approvisionnement en permanence les bouteilles à gaz de 12 kg à sa charge.

NB : Tous les PV établis doivent être signés et cachetés par le prestataire.

Consultation ouverte N° 093/19/CO

Location des logements d'estivage

- Lot 1 : RÉGION NORD
- Lot 2 : RÉGION EL JADIDA et OUALIDIA
- Lot 3 : RÉGION SUD
- Lot 4 : RÉGION DE L'ORIENTAL (SAIDIA)

<p>Direction concernée</p> <p><i>Asmae EL KOUHEN</i> Directrice Capital Humain</p> <p><i>Monahed BENKIRANE</i> Chef du Département des Affaires Administratives et des Permis</p> <p><i>Safaa BELFATMI</i> Marsiane BENSALM Chef du Service Développement DCH</p> <p><i>Abdelhak ALATI</i> Chef de la Division Affaires Logistiques</p>	<p>Direction des Achats et de la Logistique</p> <p><i>Abdellah BOUKHLOUF</i> Le Directeur des Achats et de la Logistique</p>
<p align="center">Direction Générale</p>	
<p align="right">24 MAI 2019</p> <p align="center"><i>Zouhair Mohammed EL AOUFIR</i> Le Directeur Général</p> 	
<p align="center">Concurrent</p>	
<p align="center">CPS lu et accepté sans réserve</p>	